Lutte contre la drogue: stratégie de l'Union après 1999. Rapport, Conseil européen de Cardiff 1998

1998/2132(COS) - 31/03/1999

La commission a adopté, moyennant un amendement (N° 9), un projet de rapport du Conseil au Conseil européen sur les activités dans le domaine de la lutte contre la drogue et des questions connexes. (Rapporteur:Hedy d'Ancona (PSE, NL).) Le rapport a été adopté par 252 voix contre 188 voix tandis que l'amendement 2 a été rejeté par 375 voix contre 72. Le rapport avait pour but de soutenir la mise au point de stratégies nouvelles et améliorées ainsi que de politiques alternatives, pour permettre à l'UE de continuer à répondre de manière flexible et pratique aux évolutions dans le domaine du trafic et de la consommation de drogue moyennant, notamment, le renforcement de la coopération de toutes les principales organisations du monde engagées dans la lutte contre la drogue. Le rapporteur a également recommandé à la Commission et au Conseil de collaborer pour l'élaboration d'un seul et unique document, qui permettrait de se faire une idée plus claire de la politique européenne dans le domaine de la lutte contre la drogue, et dans le cadre de laquelle un commissaire devrait jouer un rôle de coordination et assumerait la responsabilité de la question.